

Réunion du : 14 septembre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 4

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50419.1, UCS Cosne 2 / E. FC Nevers 3 du 9 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 28 octobre**.
Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50428.1, FC Nevers-Banlay 1 / E. FC Nevers 3 du 30 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **jouer cette rencontre à 14h00**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D1 - Match N° 50466.1, CS Corbigny 1 / FC Nevers-Banlay 1 du 16 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **inverser la rencontre**. Elle aura donc lieu à Varennes-Vauzelles stade des Senets, terrain 4 à 15h00.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D2A - Match N° 50478.1, E. Nevers Challuy Sermoise 1 / US La Charité 1 du 9 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 30 septembre**.

Demande refusée.

- La Charité ayant déjà un match de programmé le 30/09/23, **la Commission reporte cette rencontre au 28 octobre 2023.**

Championnat U15 Brassage poule D2B - Match N° 50690.1, E. St Benin 1 / ASA Vauzelles 2 du 16 septembre.
En raison de l'organisation d'un plateau U11 à 14h30, la Commission décale le match à 16h30.

2 – FOOT A 8

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50567.1, AS Varzy 1 / UCS Cosne 3 du 16 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 28 octobre**.
Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule E - Match N° 50583.1, ESN 58 1 / US St Pierre 1 du 16 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 28 octobre**.
Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule C - Match N° 50552.1, E-Cercy 1 / FC-Château-Chinon-Arleuf 1 du 16 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 7 octobre**.
Demande refusée.

- La commission rappelle que le samedi 7 octobre est exclusivement réservé à la « Rentrée du foot féminin » (voir calendrier général).

La commission repositionne cette rencontre au mercredi 27 septembre à 15h00.

3 – INFO CLUBS

- ✓ La commission rappelle que les ajustements de dernière minute sont uniquement motivés par le souci de ne pas laisser d'enfants sans offre de pratique.

Ajustement des groupes et calendriers en fonction des derniers engagements :

- Catégorie U18 :

L'équipe de FC Nevers devient, E- FC Nevers/ US Coulanges / AS Guérigny Urzy

- Catégorie U15 :

Engagement d'une entente poule D2 B : E- AS St Benin/US Coulanges/ASLC Montigny/AS Guérigny Urzy.

Engagement d'une équipe poule D2 B : ASA Vauzelles 2.

Par conséquent cette poule U15 D2/B devient un groupe de 8 avec 1 exempt – 7 dates (16-23 sep – 7-14 octobre – 11-18 novembre – 9 décembre) matches simples.

- Catégorie U13 :

Engagement d'une seconde équipe du club de l'US La Charité, cette équipe prendra lieu et place de l'exempt dans la poule D2-C.

- **Demande de report :**

La commission informe qu'elle laisse un temps d'adaptation aux clubs pour se familiariser avec la procédure « **FOOTCLUBS** ».

A compter du 7 octobre inclus, le non-respect de la procédure de demande de changement (de date / d'heure / d'inversion de la rencontre) sera sanctionné.

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.